

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement Saint-Jacques.
Budget supplémentaire de l'exercice 2012.**

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- *résultat de la section de fonctionnement après affectation,*
- *résultat de la section d'investissement*
- *reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.*

Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif, à savoir le budget principal, le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques, ces deux budgets annexes étant organisés par des instructions comptables différentes du budget principal.

Concernant le budget principal, outre différents virements de crédits équilibrés entre chapitres, il convient de noter, principalement, les nouveaux mouvements suivants :
Dépenses de fonctionnement :

- *provision pour intérêts bancaires (emprunt toxique) 250 000 €*
- *compléments de crédits pour subventions diverses 18 100 € dont 12 000 € pour le club de handball*
- *dépenses imprévues 328 734 €*

Recettes de fonctionnement :

- *fiscalité directe locale : 327 801 €*
- *dotation de solidarité urbaine : 19 229 €*
- *dotation globale de fonctionnement : - 56260 €*
- *résultat de l'exercice 2011 : 390 000 €*

des mouvements de crédits équilibrés en recettes et dépenses pour la mise en place du service commun de l'UPC pour 468 700 €

Nouvelles dépenses d'investissement :

- *complément de crédits pour travaux divers : 850 000 €*
- *complément de crédits pour acquisitions : 165 000 €*
- *transformation de la ZPPAUP en AVAP (études et enquête publique) : 50 000 €*

Hormis les reprises de résultats et un virement entre chapitres, les budgets annexes de l'eau potable et du parc Saint-Jacques ne présentent pas de nouvelles dépenses.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau potable,

VU la délibération n° 2 du 27 janvier 2012 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2012,

VU la délibération n°2 du 24 mai 2012 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2011,

VU la délibération n° 1 du 5 juillet 2012 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2012 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document ci-annexé (budget supplémentaire 2012) et conformément aux tableaux ci-dessous,

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 182 120 €	1 182 120 €	9 265 634 €	9 265 634 €
Opérations d'ordre	€			€
TOTAL	1 182 120 €	1 182 120 €	9 265 634 €	9 265 634 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 5 juillet 2012

n° 2

page 3/3

Budget annexe de l'eau potable

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	€	€	3 194 032,62 €	3 194 032,62 €
Opérations d'ordre				
TOTAL	€	€	3 194 032,62 €	3 194 032,62 €

Budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles			132 794,95 €	132 794,95 €
Opérations d'ordre				
TOTAL			132 794,95 €	132 794,95 €

POUR : 26**CONTRE :** 0**ABSTENTIONS :** 7

(Mmes Daydet + 1 pouvoir et Barrault ; MM Gratteau, Monaury et Cibert + 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 09/07/12 N° 5033

Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM